

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 17 MAI 2022

Membres : 23

Présents : 16

Votants : 18

Date convocation : 11 mai 2022

Date affichage : 11 mai 2022

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne mardi 17 mai 2022 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, TANI Yolande, CHESNEL Michelle, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DEGRENNE Fabrice, VILLAIN Frédéric, HUBERT Romain.

Absents excusés : LEBRETON Magalie, ANTOINE Jean-Jacques (pouvoir à Éric Bodin), DORE Myriam (pouvoir à Béatrice Vivien), CARLAT Céline, BOURSIN Thomas.

Absent : CECIRE Sandrine, BIRGUL Hacer.

Secrétaire de séance : Vincent Cardon

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

Suite à plusieurs observations des riverains des rues J. Mermoz, de l'Avenir, de la Paix et du stade (Rocquancourt) concernant une vitesse excessive et par conséquent une insécurité pour les piétons, une réunion publique a eu lieu le 4 mai 2022. Tous les riverains des rues concernées étaient invités pour la présentation des aménagements de cette zone qui se situe aux abords de l'école et du stade de foot, et prochainement de la médiathèque. Un projet d'aménagement a été présenté : des chicanes avec tracés au sol et des bornes blanches réfléchissantes, créer des stops et limiter toute cette zone à 20km/h. Créer une zone de partage. Il est également envisagé de matérialiser, par un marquage, des places de stationnement. Ajouter un stop en face la rue Jean Mermoz.

Le renouvellement de la convention « fredon » a été signé. Cette convention concerne la lutte contre les frelons asiatiques. Après signalement à la mairie avec photo, une demande d'intervention est envoyée à Fredon Normandie. Un prestataire prend contact avec le riverain ou responsable du site pour détruire le nid. La prestation, 110 € maxi, est prise en charge financière à hauteur de 30 % par le conseil départemental et le reste est à la charge de la commune.

Plaine Emploi organise son A.G. Le 23 juin à 18h à TLC. Madame Sueur représentera Madame la maire.

En réunion d'adjoints, il a été décidé d'organiser 3 rencontres avec les habitants de Castine en Plaine : lundi 27 juin à 19h à Hubert-Folie, mardi 28 juin à 19h à Rocquancourt, mercredi 29 juin à 19h à TLC.

Tous les élus ont reçu une invitation participative pour le projet du territoire qui aura lieu au théâtre de Caen le 22/06 et le lien pour l'inscription.

Un avis de consultation du public concernant le Plan de Prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sera mis à disposition du public pendant 2 mois, du 25 mai au 25 juillet 2022. (info à diffuser sur le site et l'appli de la commune). A l'issue de cette consultation, une synthèse des observations du public sera établie et intégrée au PPBE, qui sera ensuite soumis au Bureau Communautaire pour délibérer sur l'approbation de ce PPBE.

Transmission aux élus du planning pour les élections législatives en juin prochain et de vous manifester rapidement auprès de Lucie si les horaires ne conviennent pas.

### PRÉSENTATION DU PROJET GOODWOOD.

Etat d'avancement du projet présenté par Didier Bellanger

A l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire : mettre en lumière le secteur sud-est de Caen.

Transmission de mémoire pour le grand public : intérêt pédagogique.

Le projet : un promontoire de 1m60, parking, table d'orientation. Mur de 7 sur 4 avec fresque réalisée par l'école Brassard de Caen (16-22 ans) + écoles du secteur. Chaque nation aura une plaque des corps d'armées.

Le coût total du projet s'élève à 57378€.

Une demande de participation financière de 0.25 cts€ sera demandée par habitant.

L'Association Goodwood achète le terrain, les plantations rases ainsi que le sable stabilisateur qui sera durable sur le temps.

La rétrocession du site se fera gratuitement à la commune de Castine-en-Plaine. Caen la Mer assurera son entretien.

### DÉLIBÉRATION POUR ADRESSAGE

La loi « 3DS » (projet de loi décentralisation, différenciation, déconcentration) promulguée en février 2022, a rendu l'adressage obligatoire pour toutes les communes.

L'adressage est indispensable pour faciliter l'intervention des secours, la délivrance du courrier et colis, et nécessaire pour le raccordement à la fibre. Le Département propose un accompagnement aux communes, car c'est une compétence

communale, pour répertorier toutes les voiries et définir correctement toutes les entrées de chaque parcelle de la commune.

Madame Bouchard, Monsieur Mathon et madame Tillard ont suivi cette formation et la réalisation sur la commune a été faite.

La délibération concerne l'identification de toutes les voiries de Castine-en-Plaine, avec leur voie et leur nom.

Cette délibération permettra une publication dans la Base Adresse Nationale

La numérotation est réalisée par un arrêté du Maire. Une modification sera nécessaire rue du 8 Mai à Rocquancourt pour une cohérence d'adresse. Les propriétaires seront informés par courrier.

Cette délibération annule et remplace les précédentes délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création des voies avec les dénominations suivantes : Allée des Fossettes, Allée des Pommiers, Allée des Tilleuls, Allée du Bosquet, Boulevard des Nations, Chemin de la Chasse, Chemin de Saint-Sylvain, Chemin des Sapins, Chemin des Sues, Chemin du Moulin, Hameau De la Guinguette, Impasse de La Haye, Impasse des Aubépines, Impasse des Châtaigniers, Impasse des Frênes, Rue aux Renards, Rue de l'Église, Rue des Charmilles, Rue des Tilleuls, Rue du Bosquet, Rue du Clos Fleuri, Rue du **Luxembourg**, Rue du Parc, Allée Maurice Rousseau, Impasse de Bruxelles, Impasse des Blocquets, Impasse des Crocus, Impasse des Iris, Impasse de Strasbourg, Place Paul Verlaine, Rue de Caen, Rue de la Fossette, Rue de la Libération, Rue de la Mine, Rue de la Paix, Rue de la République, Rue de l'Avenir, Rue de l'Égalité, Rue de l'Europe, Rue de Rome, Rue des Acacias, Rue de Saint Martin, Rue des Canadiens, Rue des Chênes, Rue des Dentellières, Rue des Jacinthes, Rue des Marronniers, Rue des Peupliers, Rue des Pommiers, Rue des Rochambelles, Rue du 11 Novembre, Rue du 8 Mai, Rue du Château d'eau, Rue du Soldat Parenteau, Rue du Stade, Rue Guy de Maupassant, Rue Hélène Rousseau, Rue Jacques Prévert, Rue Jean Moulin, Rue Lucie Aubrac, Rue Pasteur, Rue Pierre Curie, Rue Simone Veil, Allée des Boutons d'or, Chemin aux Granges, Chemin de la Chapelle, Chemin de la Plaine, Chemin de Secqueville, Chemin du Laumel, Chemin du Noyer, Impasse de la Petite Graine

Impasse du Lin, Route des Bruyères, Rue de la Castine, Rue de la Toscane, Rue des Flandres, Rue des Libérateurs, Rue des Orchidées, Rue des Semaille.

## **ADHÉSION POUR LE CONTOURNEMENT SUD DE CAEN**

Afin de désengorger le périphérique Sud de Caen du trafic de transit, un contournement a été engagé avec deux barreaux routiers déjà réalisés. Il manque cependant 8,5 kilomètres pour finaliser ce contournement, d'autant plus nécessaire que le viaduc de Calix connaîtra des travaux, qu'un pôle logistique au sud de Caen se développe, que des actions sont engagées pour repenser le partage de l'espace public au profit des modes doux et enfin que l'attractivité économique des territoires dépend de la facilité et du temps d'accès à Caen.

Afin de promouvoir et de favoriser par tout moyen auprès des pouvoirs publics, la réalisation effective de la finalisation du contournement Sud de Caen, il est proposé la création d'une association. Ses moyens d'action reposeront sur toute action de communication, de médiatisation, de lobbying visant interpellier les responsables politiques et administratifs sur le nécessité de ce contournement et la création d'un barreau routier.

Cette association sera constituée de deux collègues :

Un collège A composé de membres actifs, représentant des collectivités locales élus au sein de leur assemblée délibérante respective ; il représentera 60 % des voix – 6 VOIX

Un collège B composé de membres sympathisants (entreprise, chambres consulaires, autres organisations professionnelles, élus non désignés par délibération, parlementaires, associations personne physique...) ; il représentera 40 % des voix – 4 VOIX

Le Conseil d'Administration (élu au sein de l'AG de l'association) sera composé de 10 membres répartis en 6 membres du collège A et 4 membres du collège B.

Il est proposé au conseil d'adhérer à cette association et de désigner un membre du conseil pour siéger à l'assemblée générale

Le Conseil municipal

Vu les principes de libre association inscrite dans la Constitution y compris pour les collectivités territoriales ;

Vu l'article 2122-33 CGCT ;

Vu les projets de statuts de l'association (loi 1901) pour la finalisation du contournement Sud de Caen

Considérant l'intérêt pour la collectivité de participer cette action compte tenu des difficultés actuelles et des enjeux en termes économiques et de mobilité

Après en avoir délibéré,

Approuve les statuts de l'association pour la finalisation du contournement Sud de Caen ;

Décide d'adhérer cette association ;

Désigne Madame Florence Bouchard pour siéger au sein de l'assemblée générale cette association

Autorise Madame le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier.

. Une AG aura lieu le 4 juillet 2022.

Monsieur HUBERT demande si nous aurons un pouvoir de décision par rapports aux nuisances sonores que cela engendrera du fait du trafic de poids lourds important qui sera effectué sur ce tronçon qui traversera la commune.

### **APPEL D'OFFRE DU TRANSPORT**

Le dossier a été envoyé à chaque élu en même temps que la convocation

Observations :

Préciser qu'il y a un accompagnateur dans le bus, que le bus prend en charge les enfants rue des Semailles.

L'ensemble du conseil est favorable à la délibération.

Une nouvelle consultation peut être lancée pour les prestations de transport scolaire de Castine-en-Plaine.

Le dossier de consultation des entreprises DCE documents de consultation sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

### **POINT TRAVAUX**

Monsieur MAUNOURY indique que les travaux de l'école ont commencé pendant les vacances scolaires (isolation et éclairage led)

L'alimentation du projet de départ n'est plus envisageable, puissance insuffisante, 200m de tranchée à faire. Nous attendons le retour Enedis ainsi qu'un nouveau chiffrage des travaux. Il faudra envisager une autre solution si ce projet n'est pas réalisable : chauffage à granulés.

À la suite du contrôle des jeux, il faut remettre 10 cm de graviers au bac de jeux de Tilly la Campagne.

Une rédaction des cahiers des charges pour la médiathèque et la salle des fêtes est en cours.

### **POINT ANIMATION**

Madame Vivien informe qu'une relance sera faite dans le prochain flash info pour l'après-midi séniors du 23 juin ainsi que pour la sortie au zoo de Beauval le 25 juin.

Le concours des maisons fleuries aura lieu sur la commune. Le jury passera le 22 juin et remettra les prix le 24 juin. Un apéritif sera servi à 18h30.

Un travail de groupe va être mis en place pour les jeux de l'été.

La fête communale aura lieu le 3 septembre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Romain : les foulées de castine : remerciements

Jézabel : cantine formation hygiène avec le personnel

Circulation habitants du val : non-respect des stops

Patrice gens du voyage. Menace vis-à-vis de flo. Habitants de castine sur la fibre

Monsieur Hubert remercie la commune pour la journée des foulées de Castine. Madame Bouchard et l'ensemble de l'équipe municipale félicitent et remercient l'ASL pour l'organisation des foulées de Castine.

Madame Sueur a participé à une formation hygiène avec le personnel de la cantine. Elle informe par ailleurs le non-respect du stop par les habitants du Val à Tilly la Campagne.

Monsieur Mathon a rencontré les gens du voyage qui souhaitaient s'installer sur Hubert-Folie. Il a eu également un échange avec un habitant de Rocquancourt concernant l'évolution de la fibre.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 7 juillet 2022, et la réunion des adjoints le 28 juin à 21h

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21H10

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.